

Sommets rattachés au système géodésique R.G.F . 93,
 projection conique conforme 44 : classe de précision 2.

Coordonnées des sommets			
	X	Y	Désignation
B.1	1509159.37	3195209.56	Borne nouvelle
An.2	1509134.88	3195213.68	Angle de mur
B.3	1509136.12	3195225.30	Borne existante
B.4	1509138.02	3195224.95	Borne existante
B.5	1509138.33	3195227.75	Borne existante
An.6	1509149.47	3195225.75	Angle de bâti
An.7	1509151.96	3195225.31	Angle de mur
An.8	1509161.94	3195223.56	Angle de mur

Parcelle CL 253 :
 Commune de LECTOURE, propriétaire
 Le Maire



X. BALLENGHIEN

Bon pour accord
 [Signature]

Tous les points ont été définis et validés le 11/05/2023, en présence de :

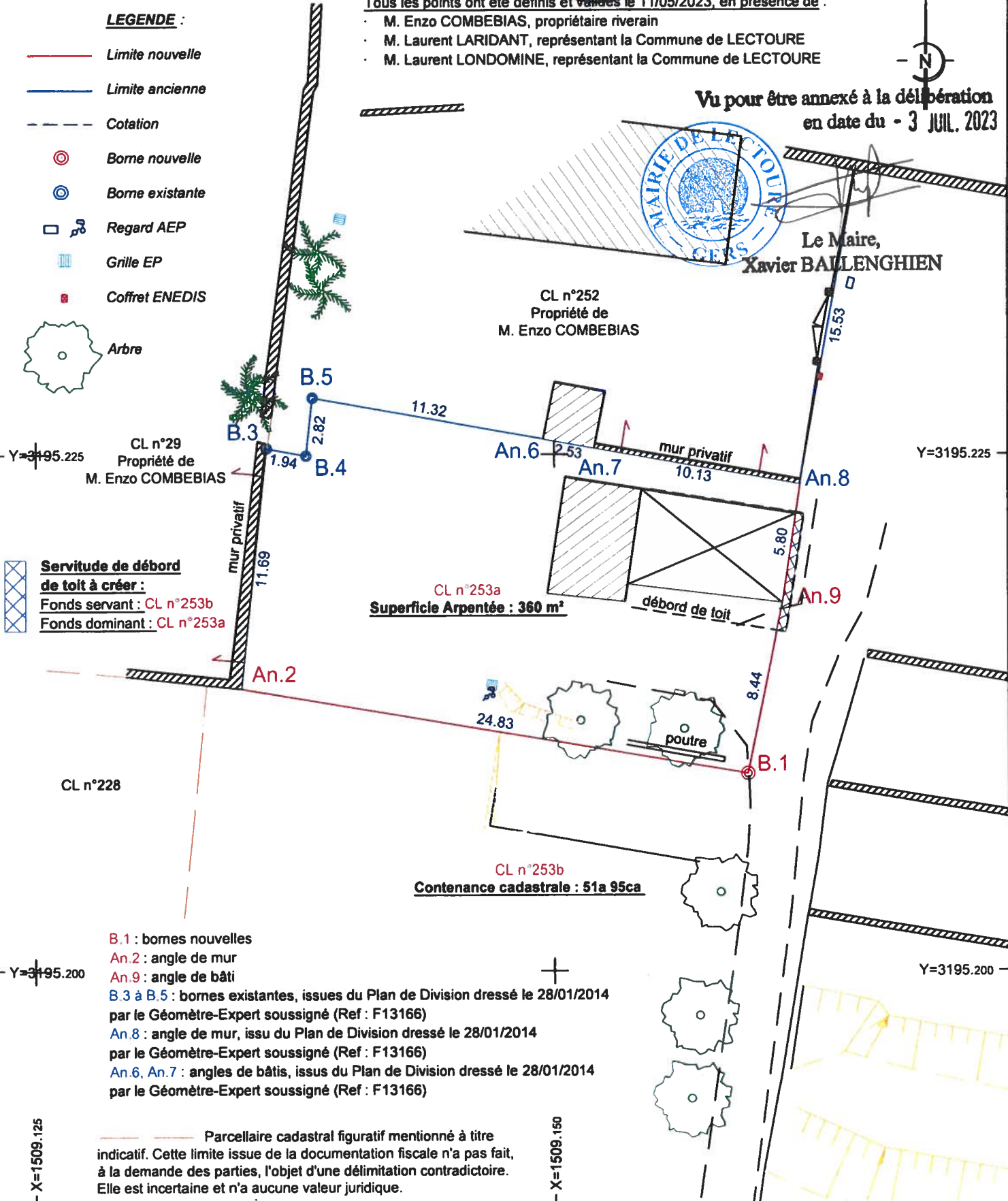
- M. Enzo COMBEBIAS, propriétaire riverain
- M. Laurent LARIDANT, représentant la Commune de LECTOURE
- M. Laurent LONDONINE, représentant la Commune de LECTOURE

Vu pour être annexé à la délibération
 en date du - 3 JUL. 2023



Le Maire,
 Xavier BALLENGHIEN

CL n°252
 Propriété de
 M. Enzo COMBEBIAS



- LEGENDE :**
- Limite nouvelle
 - Limite ancienne
 - - - Cotation
 - ⊙ Borne nouvelle
 - ⊙ Borne existante
 - Regard AEP
 - ▤ Grille EP
 - Coffret ENEDIS
 - Arbre

Servitude de débord de toit à créer :
 Fonds servant : CL n°253b
 Fonds dominant : CL n°253a

CL n°253a
 Superficie Arpentée : 360 m²

CL n°253b
 Contenance cadastrale : 51a 95ca

- B.1 : bornes nouvelles
- An.2 : angle de mur
- An.9 : angle de bâti
- B.3 à B.5 : bornes existantes, issues du Plan de Division dressé le 28/01/2014 par le Géomètre-Expert soussigné (Ref : F13166)
- An.8 : angle de mur, issu du Plan de Division dressé le 28/01/2014 par le Géomètre-Expert soussigné (Ref : F13166)
- An.6, An.7 : angles de bâtis, issus du Plan de Division dressé le 28/01/2014 par le Géomètre-Expert soussigné (Ref : F13166)

Parcelle cadastrale figuratif mentionné à titre indicatif. Cette limite issue de la documentation fiscale n'a pas fait, à la demande des parties, l'objet d'une délimitation contradictoire. Elle est incertaine et n'a aucune valeur juridique.